

His Excellency the Governor General recommends to the House of Commons the appropriation of public revenue under the circumstances, in the manner and for the purposes set out in a measure entitled "An Act respecting the Tax Court of Canada and to amend the Federal Court Act, the Judges Act and the Unemployment Insurance Act, 1971".

On motion of Mr. Gauthier, seconded by Mr. Corbin, the Twelfth Report of the Standing Committee on Miscellaneous Private Bills and Standing Orders, presented to the House on Friday, May 13, 1983, was concurred in.

The Order being read for the second reading and reference to the Standing Committee on Miscellaneous Private Bills and Standing Orders of Bill S-35, An Act to incorporate the Eparchy of the Eparchy of Saints Cyril and Methodius of Slovaks of the Byzantine Rite in Canada;

Mr. Flis, seconded by Mr. Smith, moved,—That the Bill be now read a second time and, by unanimous consent, referred to a Committee of the Whole.

And the question being put on the motion, it was agreed to.

Accordingly, the Bill was read the second time, considered in Committee of the Whole, reported without amendment, concurred in at the report stage and, by unanimous consent, read the third time and passed.

By unanimous consent, all Orders preceding No. 482 under *Private Members' Public Bills* were allowed to stand.

The Order being read for the second reading and reference to the Standing Committee on Justice and Legal Affairs of Bill C-682, An Act to amend the Criminal Code (victims of crime);

Mr. Kilgour, seconded by Mr. Lambert, moved,—That the Bill be now read a second time and referred to the Standing Committee on Justice and Legal Affairs.

After debate thereon, the proceedings were interrupted pursuant to Standing Order 24(2).

A Message was received from the Senate informing this House that the names of the Honourable Senators Asselin, Lewis and Lucier have been substituted for those of the Honourable Senators Tremblay, Petten and Steuart on the list of Senators serving on the Special Joint Committee on the Reform of the Senate.

Changes in Committee Membership

Notice having been filed with the Clerk of the House pursuant to Standing Order 69(4)(b), membership of Committees was amended as follows:

Mr. Mitges for Mr. Halliday on the Standing Committee on Public Accounts.

l'article 66(2) du Règlement, au sujet du projet de loi précité, se lit ainsi:

Son Excellence le gouverneur général recommande à la Chambre des communes l'affectation de deniers publics dans les circonstances, de la manière et aux fins prévues dans une mesure intitulée «Loi concernant la Cour canadienne de l'impôt et modifiant la Loi sur la Cour fédérale, la Loi sur les juges et la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage».

Sur motion de M. Gauthier, appuyé par M. Corbin, le douzième rapport du Comité permanent des projets de loi privés en général et du Règlement, présenté à la Chambre le vendredi 13 mai 1983, est agréé.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des projets de loi privés en général et du Règlement du projet de loi S-35, Loi constituant en société l'éparque de l'éparchie des Saints Cyrille et Méthode des Slovaques de rite byzantin au Canada.

M. Flis, appuyé par M. Smith, propose,—Que ce projet de loi soit maintenant lu une deuxième fois et, du consentement unanime, déferé à un Comité plénier.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce projet de loi est lu une deuxième fois, étudié en Comité plénier, rapporté sans amendement, agréé à l'étape du rapport et, du consentement unanime, lu une troisième fois et adopté.

Du consentement unanime, les ordres précédant le numéro 482 sous la rubrique *Projets de loi publics émanant des députés* sont réservés.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du projet de loi C-682, Loi modifiant le Code criminel (victimes d'infractions).

M. Kilgour, appuyé par M. Lambert, propose,—Que ce projet de loi soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Après débat, les délibérations sont interrompues conformément à l'article 24(2) du Règlement.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer que les noms des honorables sénateurs Asselin, Lewis et Lucier ont été substitués à ceux des honorables sénateurs Tremblay, Petten et Steuart sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité mixte spécial sur la réforme du Sénat.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 69(4)(b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Mitges en remplacement de M. Halliday sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.